3 VOLETSGUIDE ORDURES MENAGERES CORRECTION 2/03/07 11:08 Page 1

Implantation des équipements

1/ Conteneurs enterrés : Centre ville

Installation des équipements en 4 phases.

- **Phase 1 :** 19 équipements sur 9 sites avec mise en service des équipements fin février 2007.

- Rue Mazagran, vers l'entrée du parking souterrain
- Boulevard du Maréchal Leclerc, derrière l'église Ste-Eugénie
- Rue Gambetta
- Rue Monhau, côté des Galeries Lafayette
- Rue du Cadran, vers Jules Ferry
- Rue Ambroise Paré côté jardin
- Place Bellevue
- Boulevard du Général de Gaulle : contre la clôture du Palais
- Boulevard du Général de Gaulle, sous le Casino Bellevue - Attention : ce site sera mis en service fin mars

- **Phase 2 :** 2e trimestre 2007. Cela concerne une vingtaine de sites sur les secteurs du littoral (Port Vieux et Grande Plage) et du quartier St Charles
- **Phase 3 :** Fin 2007
- **Phase 4 :** 1er semestre 2008

Les phases 3 et 4 concernent une trentaine de sites complémentaires (secteurs Bord de mer, Halles, Jardin Public et Hyper centre).

2/ Bacs de regroupement : Quartiers périphériques du centre ville

(Secteurs Verdun/Marne/Lahouze et Joffre/Beaurivage)

Installation en 4 phases à partir du 2e semestre 2007 (non déterminées à ce jour). Pour le secteur du Phare, une solution panachée (conteneurs enterrés, bacs de regroupement et bacs individuels) va être mise en place avant l'été 2007.

3/ Bacs individuels : Quartiers extérieurs

(Sud de la ville, Parc d'Hiver, la Négresse, hors immeubles collectifs)

Distribution des équipements en 4 phases.

- **Phase 1 :** Secteur MILADY/ MOURISCOT. Suite à une enquête préalable, 630 bacs ont été distribués fin 2006.
- **Phase 2 :** Secteurs LAC MARION/GOLF DE BIARRITZ/PHARE (en partie). Dotation en bacs projetée avant l'été 2007.
- **Phase 3 :** Secteurs MINJONGO et PETRICOT. Dotation en bacs projetée en décembre 2007.
- **Phase 4 :** Secteurs HIPPODROME, PARC D'HIVER et la NEGRESSE. Dotation en bacs projetée en juin 2008.

N° Pratiques

> Informations sur le dispositif de collecte :

N° Vert 0 800 111 899

> Informations sur la maintenance des bacs (casse, vol) : CITEC Environnement

N° Vert 0 810 121 624

BIARRITZ

MAIRIE DE BIARRITZ
12 avenue Edouard VII
64200 Biarritz
tél. 05 59 41 54 34
www.biarritz.fr

Réalisation : Haritza - © Photo : Photomobile - Illustration : Philippe TASTET

Déchets ménagers à **Biarritz**

un dispositif de collecte sur mesure

la Communauté BAYONNE ANGLET BIARRITZ

BIARRITZ

3 VOLETSGUIDE ORDURES MENAGERES CORRECTION 2/03/07 11:09 Page 2

Les équipements

1/ Le conteneur enterré

Il s'agit d'une cuve enterrée couverte par une plate-forme piétonnière sur laquelle prend place une goulotte qui permet à l'usager de jeter ses sacs d'ordures ménagères, ses emballages ou ses journaux/magazines. Ces conteneurs sont collectés à l'aide d'un camion équipé d'une grue de levage.

Avantages

Le ramassage des poubelles devient plus rapide, plus simple et plus propre.

- Facilité pour l'usager qui n'a plus à se soucier des jours et horaires de collecte.
- Disparition des poubelles sur les trottoirs (sacs éventrés, sacs déposés en dehors des horaires de ramassage, odeurs, etc.)
- Amélioration de la technique de ramassage (pas de manipulation de sacs).
- Intégration esthétique des matériels.

Contrainte pour l'usager

La seule contrainte pour l'usager est de se déplacer jusqu'au conteneur pour jeter ses sacs ou emballages ou journaux/magazines.

Quantitatif prévisionnel

100 conteneurs enterrés sur la commune de Biarritz (66 pour les ordures ménagères, 12 pour le verre, 11 pour les journaux et 11 pour les emballages ménagers). Sur le centre-ville de Biarritz, les conteneurs enterrés viennent en substitution des collectes réalisées en porte à porte (sacs poubelles).

2/ Le bac roulant de regroupement

Il s'agit d'un bac d'un volume de 660 litres équipé d'un système d'ouverture de couvercle par pédale et d'un freinage centralisé.

Avantages

Le dépôt des poubelles devient plus simple et plus propre.

- Facilité pour l'usager qui n'a plus à se soucier des jours et horaires de collecte.
- Amélioration de la propreté des rues.

Contrainte pour l'usager

La seule contrainte pour l'usager est de se déplacer jusqu'au conteneur pour jeter ses sacs (75 mètres maximum).

Quantitatif prévisionnel

Installation d'environ **800 bacs de regroupement sur la commune de Biarritz.** L'implantation géographique de ces bacs n'est pas totalement arrêtée : le système peut évoluer, au niveau des emplacements comme du type de bacs (bacs de regroupement ou bacs individuels). A ce jour, les bacs de regroupement seront répartis de la manière suivante : environ 20 bacs sur le secteur du Phare, 200 bacs sur le secteur Marne, 200 bacs sur le secteur Lahouze et 200 bacs sur le secteur Joffre.

Mode d'emploi et fonctionnement

Les déchets ne doivent, en aucun cas, être jetés en vrac dans les bacs de regroupement. Ils doivent être mis dans les sacs poubelles fermés avant d'être déposés dans les bacs ou conteneurs. Les foyers desservis par une collecte en conteneurs enterrés ou bacs de regroupement sont dotés gratuitement de sacs poubelles.
La maintenance et le nettoyage des bacs et de leurs abords seront effectués par la Communauté d'Agglomération et son prestataire, la Société CITEC ENVIRONNEMENT.

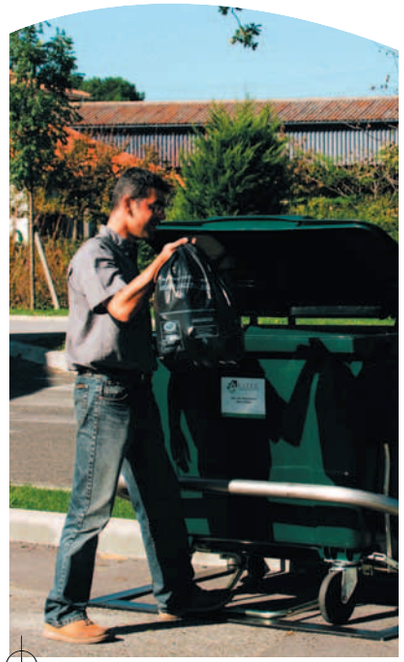

3/ Le bac roulant individuel

Il s'agit d'un bac roulant d'un volume variant de 120 à 340 litres selon le nombre d'habitants dans le foyer. Pour les ménages résidant en habitat collectif, le nombre et le type de bacs dépend du nombre de foyers par types à desservir. La dotation est fixée par la Communauté d'Agglomération.

Avantages

Le dépôt des poubelles devient plus hygiénique et plus propre.

- Amélioration des conditions de stockage des déchets pour l'usager.
- Amélioration de la propreté des rues.

Contrainte pour l'usager

L'usager doit sortir et rentrer son bac entre deux collectes car celui-ci ne doit pas encombrer l'espace public.

Quantitatif prévisionnel

Le nombre total de bacs roulants individuels est évalué à environ **5 500 bacs sur la commune de Biarritz.** Avant toute attribution, la Société CITEC ENVIRONNEMENT réalise une enquête foyer par foyer pour déterminer le nombre et le type de bacs à distribuer.
Un courrier d'information préalable à la distribution des bacs est adressé aux usagers et un guide d'utilisation est remis aux usagers au moment de la distribution des bacs.

Mode d'emploi et fonctionnement

Les bacs doivent être présentés à la collecte couvercle fermé, sur le trottoir ou un lieu accessible au camion de ramassage. Ils seront sortis par les usagers, la veille au soir ou le jour même de collecte et doivent être rentrés par les usagers dès que possible après le passage du véhicule de ramassage.
Les bacs ne doivent en aucun cas rester en permanence sur le domaine public. L'entretien courant des bacs incombe à l'usager. Les réparations des bacs sont réalisées par CITEC ENVIRONNEMENT (Tél. 0 810 12 16 24). En cas de vol, le bac sera remplacé gratuitement sur présentation du procès-verbal de déclaration de vol.